



FOURNITURES SCOLAIRES 2023-2024

CLASSE SECTION DES PETITS

TPS (2023)

4	Bavoires marqués au nom et prénom de l'enfant (pour la cantine)
4	Bâtons de colle 21 g
4	Boîtes rectangulaires de mouchoirs en papier
4	Paquets rectangulaires de lingettes épaisses
1	Tenue complète de rechange rangée dans un sac en tissu nominatif
1	Gourde nominative (33 cl environ)
1	Boîte ou petite pochette en tissu pour le goûter
4	Photos d'identité (prénom de l'enfant au dos)
1	Lot d'étiquettes au prénom de l'enfant

Toutes les affaires doivent être marquées au nom et prénom de votre enfant et de les ramener le jour de la rentrée dans un sac à part du cartable.

Les autres fournitures vous seront facturées.

RENTREE SCOLAIRE 2023– 2024

LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

08h30 – 9h



Toutes les classes

La rentrée

Les portes seront ouvertes à 8h20, porte maternelle, portail élémentaire. **Il n'y a aucune garderie du matin le premier jour.**

Les enfants en maternelle seront accueillis à partir de 8h20 jusqu'à 9h dans les classes.

Les enfants en élémentaire (CP à CM2) seront appelés par leurs maîtresses à 8h50 sur la cour, devant les classes. Il sera possible de rencontrer l'enseignante de la classe de votre enfant sur la cour. Merci de ne pas lui donner les papiers de rentrée. Votre enfant s'en chargera dans la classe. L'APEL offrira un café ou un jus de fruit. Après l'appel des enfants par les enseignants, nous vous demanderons de sortir de l'école par le portail que nous fermerons à 9h.

◆ Horaires des journées de classe :

08 h 30 → 11 h 30

13 h 30 → 16 h 30



Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Désormais la porte de l'école, côté rue Grandet, **sera fermée avant 9h.** En cas de retard au-delà de 9h, passez par l'accueil du collège et les cours extérieures, sauf pour les taxis, les élèves du dispositif ULIS et les élèves suivis par des professionnels à l'extérieur de l'école.

◆ Accueil des élèves :

L'accueil et la sortie des élèves de l'Ecole Maternelle se feront rue Grandet. L'accueil et la sortie des élèves de l'Elémentaire se feront au croisement rue Sarrus et rue Grandet. Si ce n'est pas la personne habituelle qui prend l'enfant en charge, il faut en aviser l'enseignant ou le personnel de service présent. Vous pouvez aussi prévenir l'enseignant par l'intermédiaire d'Ecole Directe. Les élèves qui rentrent à pied chez eux devront avoir l'autorisation de leurs parents signée grâce à la circulaire donnée les premiers jours d'école. Aucune autorisation ne sera accordée aux enfants pour attendre sur le trottoir devant l'école. Toutefois, les aînés collégiens ou lycéens pourront récupérer leur frère ou sœur et attendre sur l'esplanade prévue à cet effet devant l'entrée de l'établissement (1 rue Sarrus). Attention à partir de la rentrée 2023-2024, aucun collégien ne peut sortir par une des sorties de l'école, ils devront faire le tour pour récupérer leurs frères et sœurs. **Tous les autres attendront leur famille à l'intérieur de l'école.**

Les tickets de cantine seront vendus à l'accueil de l'Ecole Maternelle et Elémentaire avant 8h30 auprès de Jeannick, côté maternelle. De nouveaux services, par l'intermédiaire d'Ecole directe, vont être mis en place dans l'année, facilitant le paiement des tickets de cantine pour les externes.

◆ Absences :

Elles doivent être signalées soit à l'accueil de l'ensemble scolaire, soit par Ecole directe, directement auprès de l'enseignant, en mettant en copie le chef d'établissement.

- avant 9 h pour les absences du matin
- avant 14 h pour celles de l'après-midi.

◆ Garderies gratuites :

- 07H30 A 08H30
- 11H30 A 12H15
- 16H30 À 19H15



➤ **16H45 À 17H30 : études surveillées pour les CE1, CE2, CM1, CM2. Pour que ce temps d'étude soit un temps de travail efficace, il n'est plus possible de venir chercher son enfant durant ce temps. La mise en place d'une garderie spéciale pour les élèves de CP, du dispositif ULIS et pour ceux qui vont partir avant 17h30 permet aux familles de pouvoir venir chercher son enfant entre 16h45 et 17h30 si besoin.**

◆ Cantine : Prix du repas 4,50 €

Les élèves de l'Ecole Maternelle et Élémentaire prendront leur repas au self dans les locaux de St Joseph.

◆ Répartition des classes:

- TPS-PS-MS : Mme JOANNY Véronique
- MS-GS : Mme ESPINACO Gaëlle (mardi, jeudi, vendredi) – Mme DOMINICE Marion (lundi)
- CP : Mme BONAL Hélène
- CE1G : Mme ICHES Bérengère
- CE1/CE2 E : Mme BOUTONNET Pascale
- CE2F : Mme DUNEZ Sandrine
- CM1 C : M. AUSTRUY Fabien
- CM1 D: Mme GARCIA Delphine
- CM2 A : Mme COSTES Noémie
- CM2 B : Mme PUPIER Elise (lundi, mardi) – Mme DOMINICE Marion (jeudi, vendredi)
- Dispositif ULIS ECOLE : M. TREMOLET Fabrice
- Regroupement adaptation : M. FERNANDEZ Jean-François

◆ Calendrier scolaire : **RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

- <u>VACANCES DE TOUSSAINT</u>	:	Du vendredi soir 20 octobre au lundi 6 novembre 2023 matin
- <u>VACANCES DE NOËL</u>	:	Du vendredi soir 22 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 matin
- <u>VACANCES D'HIVER</u>	:	Du vendredi soir 9 février au lundi 26 février 2024 matin
- <u>VACANCES DE PRINTEMPS</u>	:	Du vendredi soir 5 avril au lundi 22 avril 2024 matin
- <u>SORTIE</u>	:	Vendredi 5 Juillet 2023

Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024.

Je vous souhaite, à vous les enfants, de bonnes vacances et une très bonne année scolaire.

Et vous parents, soyez assurés du dévouement et de la disponibilité de l'équipe éducative auprès de vos enfants.

Les nouvelles familles reçoivent également les nouveautés 2023-2024 envoyées le 3 juillet aux familles de l'école déjà présentes cette année.

M. HETROIT
Chef d'établissement



DROIT A L'IMAGE, AUTORISATION DE DIFFUSION ET DE SORTIES SCOLAIRES 2023-20224

NOM (élève)

.....

Prénom

.....

NOM (parents)

.....

Prénom

.....

Adresse

.....
.....
.....
.....

Tél. domicile :

.....

N° portable mère

.....

N° portable père

.....

DROIT à L'IMAGE ET AUTORISATION DE DIFFUSION

Les élèves sont photographiés individuellement et collectivement à la rentrée et en situation scolaire durant l'année.

Seules les photographies des groupes classes ou d'élèves en situation scolaire pourront être utilisées :

- pour une publication de l'établissement et du réseau lasallien
- sur le site de l'établissement.
- sur les pages officielles Facebook et Instagram de l'établissement

autorise la diffusion

n'autorise pas la diffusion

AUTORISATION DE SORTIE

autorise mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties scolaires organisées par l'école

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance des autorisations ci-dessus, adhérons et nous engageons à les respecter.

A, le

*Signature des responsables légaux
Précédée de la mention "Lu et approuvé"*